



# Assemblée générale

Cinquante-deuxième session

9 mai 1997

## Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999\*

---

### Titre IV

Coopération internationale pour le développement

### Chapitre 14

### Lutte contre la criminalité

(Programme 12 du plan à moyen terme  
pour la période 1998-2001)

#### Table des matières

	<i>Page</i>
Vue d'ensemble . . . . .	1
A. Organes directeurs . . . . .	4
B. Programme de travail . . . . .	6

---

\* Le présent document contient le chapitre 14 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999. L'ensemble du projet de budget-programme paraîtra ultérieurement en tant que *Supplément No 6 aux Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-deuxième session (A/52/6/Rev.1)*.

---

## **Chapitre 14**

### **Lutte contre la criminalité**

(Programme 12 du plan à moyen terme  
pour la période 1998-2001)

#### **Vue d'ensemble**

- 14.1 Le programme de travail correspondant au présent chapitre est exécuté par la Division de la prévention du crime et de la justice pénale.
- 14.2 Au cours de l'exercice biennal, le programme de travail sera axé sur les grands domaines d'activité indiqués ci-après :
- a) *Fournir des services fonctionnels et techniques à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale.* Cet élément comprend la coordination des efforts entrepris à l'échelon international dans ce domaine.
  - b) *Assistance technique et services consultatifs*
    - i) Promouvoir les principes fondamentaux du maintien de la légalité et accroître la capacité des États à concevoir et appliquer, en matière de prévention du crime et de justice pénale, des stratégies et des mesures efficaces, intégrées et unifiées au niveau national, ainsi qu'à mettre en oeuvre des accords bilatéraux et multilatéraux aux niveaux régional et international;
    - ii) Renforcer la capacité des gouvernements à réformer leurs législations et leur système de justice pénale;
    - iii) Établir ou renforcer leurs institutions et mécanismes permettant de déceler, de poursuivre et de juger différents types d'infractions;
    - iv) Accroître les compétences du personnel de la prévention du crime et de la justice pénale.
  - c) *Lutte contre la criminalité transnationale organisée*
    - i) Aider les États à appliquer les mesures spécifiques nécessaires pour donner suite rapidement et entièrement à la Déclaration politique et au Plan mondial d'action de Naples contre la criminalité transnationale organisée;
    - ii) Aider les États à intégrer et à consolider leurs efforts pour empêcher et combattre la criminalité transnationale organisée sous toutes ses formes, notamment en rassemblant et en diffusant des informations et une documentation pertinentes;
    - iii) Élaborer des stratégies et des modalités pratiques efficaces et aider à leur mise en oeuvre en vue d'une coopération cohérente et rationnelle des services intéressés dans la lutte contre les formes particulièrement nuisibles de criminalité, comme la criminalité transnationale organisée, y compris le trafic de drogues, la corruption, le terrorisme, l'introduction clandestine de migrants illégaux, le trafic des femmes et des enfants, les atteintes à l'environnement, le blanchiment des produits du crime, les opérations frauduleuses et autres formes de délits économiques;
    - iv) Aider les États à renforcer et à améliorer leur aptitude à rendre la coopération internationale plus efficace contre les menaces que fait peser la criminalité transnationale organisée.

- d) *Gestion des systèmes de justice pénale et information pertinente*
- i) Renforcer et développer les fonctions de centre d'échanges de la Division de la prévention du crime et de la justice pénale;
  - ii) Encourager des politiques de prévention du crime et de justice pénale cohérentes, économiques, équitables et humaines, qui fassent appel à des techniques modernes de gestion et aux progrès récents de la science et de la technique, y compris aux ordinateurs;
  - iii) Contribuer au renforcement des services statistiques des systèmes de justice pénale pour qu'ils puissent assurer la collecte, la confrontation, l'analyse et l'exploitation de données permettant de rationaliser la prise de décisions et de sensibiliser le public à l'importance et à l'efficacité à long terme de l'élaboration et de la prise en compte dans les plans de développement de mesures et de stratégies de prévention et de répression de la criminalité, notamment en ce qui concerne la réglementation des armes à feu et la question de la violence, en particulier dans les zones urbaines;
  - iv) Assurer une base empirique aux efforts nationaux et internationaux visant à prévenir et à réprimer la criminalité, en analysant les tendances de la criminalité classique et transnationale, en signalant les mesures prises et en définissant les domaines de préoccupation prioritaires.
- e) *Stratégies de prévention de la criminalité*
- i) Aider les États Membres à formuler et à appliquer des politiques de prévention de la criminalité;
  - ii) Encourager une large application des règles et des normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale;
  - iii) Recenser les problèmes faisant obstacle à la mise en oeuvre pratique de ces règles et normes et recommander des mesures appropriées pour faire plus efficacement face aux nouvelles formes de criminalité;
  - iv) Accroître la confiance du public à l'égard des services de répression et des organismes de justice pénale.

14.3 Les ressources proposées au présent chapitre pour l'exercice biennal 1998-1999 font apparaître, par rapport à l'exercice précédent, un accroissement de 4,1 % qui correspond pour l'essentiel à la réaffectation proposée d'un poste D-1 et d'un poste P-5 du Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne (voir chap. 1er) à la Division de la prévention du crime et de la justice pénale, en échange d'un poste P-4 et d'un poste P-3, aux ressources supplémentaires à prévoir pour les préparatifs du dixième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, ainsi qu'à la suppression proposée d'un poste d'agent des services généraux.

Tableau 14.1

**Prévisions de dépenses, par grande rubrique**

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Grande rubrique	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
A. Organes directeurs	661,0	130,5	178,7	136,9	309,2	5,0	314,2
B. Programmes de travail	4 001,1	5 064,4	37,7	0,7	5 102,1	90,7	5 192,8
<b>Total</b>	<b>4 662,1</b>	<b>5 194,9</b>	<b>216,4</b>	<b>4,1</b>	<b>5 411,3</b>	<b>95,7</b>	<b>5 507,0</b>

Tableau 14.1 (suite)

## 2) Fonds extrabudgétaires

	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Montant estimatif	Provenance des fonds	1998-1999 Montant estimatif
	—	—	a) Services d'appui à :	
	—	—	i) Des organismes des Nations Unies	—
			ii) Des activités extrabudgétaires	—
	221,2	1 000,2	b) Activités de fond : Fonds d'affectation spéciale pour la prévention du crime et la justice pénale	1 100,0
	418,7	521,1	c) Projets opérationnels : Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale	500,0
<b>Total</b>	<b>639,9</b>	<b>1 521,3</b>		<b>1 600,0</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>5 302,0</b>	<b>6 716,2</b>		<b>7 107,0</b>

Tableau 14.2

## Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

## 1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	3 553,6	4 071,2	383,5	9,4	4 454,7	65,1	4 519,8
Autres dépenses de personnel	331,1	299,0	57,1	19,0	356,1	9,3	365,4
Consultants et experts	166,6	573,5	(370,6)	(64,6)	202,9	15,1	218,0
Voyages	414,6	181,4	48,8	26,9	230,2	3,2	233,4
Services contractuels	75,0	48,1	17,1	35,5	65,2	1,3	66,5
Frais généraux de fonctionnement	28,8	3,0	15,5	516,6	18,5	0,4	18,9
Dépenses de représentation	11,0	—	3,3	—	3,3	0,1	3,4
Mobilier et matériel	81,4	18,7	61,7	329,9	80,4	1,2	81,6
<b>Total</b>	<b>4 662,1</b>	<b>5 194,9</b>	<b>216,4</b>	<b>4,1</b>	<b>5 411,3</b>	<b>95,7</b>	<b>5 507,0</b>

## 2) Fonds extrabudgétaires

	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Montant estimatif	Objet de dépense	1998-1999 Montant estimatif
	—	132,1	Postes	430,0
	56,2	289,1	Autres dépenses de personnel	240,0
	67,1	359,1	Consultants et experts	230,0
	60,2	147,1	Voyages	125,0
	37,0	62,8	Services contractuels	65,0
	0,7	10,0	Mobilier et matériel	10,0
	418,7	521,1	Subventions et contributions	500,0
<b>Total</b>	<b>639,9</b>	<b>1 521,3</b>		<b>1 600,0</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>5 302,0</b>	<b>6 716,2</b>		<b>7 107,0</b>

Tableau 14.3

**Postes nécessaires**
*Programme : Prévention du crime et justice pénale*

	<i>Postes permanents</i>		<i>Postes temporaires</i>				<i>Total</i>	
	<i>Budget ordinaire</i>		<i>Budget ordinaire</i>		<i>Fonds extrabudgétaires</i>			
	<i>1996-1997</i>	<i>1998-1999</i>	<i>1996-1997</i>	<i>1998-1999</i>	<i>1996-1997</i>	<i>1998-1999</i>	<i>1996-1997</i>	<i>1998-1999</i>
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-2	1	1	—	—	—	—	1	1
D-1	—	1	—	—	—	—	—	1
P-5	2	3	—	—	—	—	2	3
P-4/3	12	10	—	—	1	2	13	12
P-2/1	1	1	—	—	—	—	1	1
<b>Total</b>	<b>16</b>	<b>16</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>17</b>	<b>18</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	1	1	—	—	—	—	1	1
Autres classes	5	4	—	—	—	—	5	4
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>6</b>	<b>5</b>
<b>Total général</b>	<b>22</b>	<b>21</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>23</b>	<b>23</b>

**A. Organes directeurs**

Tableau 14.4

**Prévisions de dépenses, par programme**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Programme</i>	<i>1994-1995 Dépenses</i>	<i>1996-1997 Crédits ouverts</i>	<i>Accroissement des ressources</i>		<i>Total avant réévaluation des coûts</i>	<i>Réévaluation des coûts</i>	<i>1998-1999 Crédits demandés</i>
			<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>			
A. Commission pour la prévention du crime et la justice pénale	123,3	130,5	(3,4)	(2,6)	127,1	1,9	129,0
B. Dixième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants	537,7	—	182,1	—	182,1	3,1	185,2
<b>Total</b>	<b>661,0</b>	<b>130,5</b>	<b>178,7</b>	<b>136,9</b>	<b>309,2</b>	<b>5,0</b>	<b>314,2</b>

Tableau 14.5

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Autres dépenses de personnel	157,8	—	101,9	—	101,9	21,1	104,0
Consultants et experts	88,1	—	46,1	—	46,1	0,7	46,8
Voyages	375,3	130,5	27,4	20,9	157,9	2,1	160,0
Dépenses de représentation	11,0	—	3,3	—	3,3	0,1	3,4
<b>Total</b>	<b>661,0</b>	<b>130,5</b>	<b>178,7</b>	<b>136,9</b>	<b>309,2</b>	<b>5,0</b>	<b>314,2</b>

**Commission pour la prévention du crime et la justice pénale**

- 14.4 La Commission pour la prévention du crime et la justice pénale est un organe technique du Conseil économique et social. Conformément à l'annexe à la résolution 46/152 de l'Assemblée générale, en date du 18 décembre 1991, elle exerce les fonctions d'organe préparatoire des congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants. En application de la résolution 51/120 de l'Assemblée, en date du 12 décembre 1996, elle est en outre chargée de travaux liés à l'élaboration d'une convention-cadre contre la criminalité transnationale organisée.
- 14.5 La Commission tient ses sessions annuelles, d'une durée de huit jours ouvrables chacune, à Vienne. Durant chaque session, elle crée des groupes de travail de session chargés d'examiner dans le détail certains points de l'ordre du jour. En outre, par sa résolution 5/3 intitulée «Gestion stratégique par la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale», elle a prié son bureau de se réunir entre les sessions et de lui soumettre un rapport sur ses travaux. Elle a également décidé que son bureau devrait s'efforcer de tenir des réunions intersessions avec le Bureau de la Commission des stupéfiants afin d'améliorer la coordination des travaux entre les deux commissions. Enfin, elle a décidé de constituer un groupe consultatif informel sur la mobilisation des ressources, qui doit se réunir entre les sessions et présenter un rapport annuel sur les activités entreprises et les résultats obtenus.

**Dixième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants**

- 14.6 Les congrès quinquennaux constituent une activité parallèle de la Division de la prévention du crime et de la justice pénale. Le dixième Congrès aura lieu en l'an 2000. La Division se chargera des préparatifs du dixième Congrès, y compris l'organisation de cinq réunions régionales préparatoires en 1999.

**Ressources nécessaires (aux taux courants)**

*Autres dépenses de personnel*

- 14.7 Les prévisions de dépenses, d'un montant de 101 900 dollars, représentant six mois de travail d'un administrateur et d'un agent des services généraux, couvrent le coût de l'assistance requise pour les préparatifs du Congrès, en particulier pour les négociations avec le gouvernement du pays hôte concernant les installations et services à fournir et les arrangements à prendre, la liaison avec celui-ci concernant d'autres questions d'organisation, ainsi que la liaison et la coordination avec d'autres bureaux des Nations Unies et avec les institutions spécialisées ainsi que d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales.

*Consultants et experts*

- 14.8 Un montant de 46 100 dollars serait nécessaire au titre des consultants afin de disposer de services spécialisés en ce qui concerne les quatre thèmes principaux du dixième Congrès, afin de compléter les compétences disponibles au Secrétariat. On prévoit que les consultants prépareront 20 mémoires techniques sur certains aspects des thèmes en question, comme l'a recommandé la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale.

*Voyages*

- 14.9 Un montant de 157 900 dollars est demandé pour couvrir les frais de voyage d'un représentant de chacun des États membres de la Commission à l'occasion de la session annuelle de cette dernière (127 100 dollars), ainsi que les frais de voyage de fonctionnaires pour les réunions régionales préparatoires du Congrès (30 800 dollars).

*Dépenses de représentation*

- 14.10 Un montant de 3 300 dollars serait nécessaire au titre des dépenses de représentation à l'occasion des cinq réunions régionales.

**B. Programme de travail**

- 14.11 Pendant l'exercice biennal 1998-1999, le programme consistera essentiellement à fournir aux États Membres une aide pratique et des conseils et à permettre à la Commission de s'acquitter des fonctions dont elle a été chargée dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale. On continuera par ailleurs à renforcer la gestion de l'information et des systèmes de justice pénale tout en facilitant la formulation et la mise en oeuvre de politiques de prévention du crime.

Tableau 14.6

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

 1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	3 553,6	4 071,2	383,5	9,4	4 454,7	65,1	4 519,8
Autres dépenses de personnel	173,3	299,0	(44,8)	(14,9)	254,2	7,2	261,4
Consultants et experts	78,5	573,5	(416,7)	(72,6)	156,8	14,4	171,2
Voyages	39,3	50,9	21,4	42,0	72,3	1,1	73,4
Services contractuels	75,0	48,1	17,1	35,5	65,2	1,3	66,5
Frais généraux de fonctionnement	—	3,0	15,5	516,6	18,5	0,4	18,9
Mobilier et matériel	81,4	18,7	61,7	329,9	80,4	1,2	81,6
<b>Total</b>	<b>4 001,1</b>	<b>5 064,4</b>	<b>37,7</b>	<b>0,7</b>	<b>5 102,1</b>	<b>90,7</b>	<b>5 192,8</b>

 2) *Fonds extrabudgétaires*

	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Montant estimatif	Provenance des fonds	1998-1999
				Montant estimatif
	—	—	a) Services d'appui à :	—
	—	—	i) Des organismes des Nations Unies	—
			ii) Des activités extrabudgétaires	—
			b) Activités de fond :	
	221,2	1 000,2	Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale	1 100,0
			c) Projets opérationnels :	
	418,7	521,1	Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale	500,0
<b>Total</b>	<b>639,9</b>	<b>1 521,3</b>		<b>1 600,0</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>4 641,0</b>	<b>6 585,7</b>		<b>6 792,8</b>



Tableau 14.7

**Postes nécessaires**

*Programme : Prévention du crime et justice pénale*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
SGA	—	—	—	—	—	—	—	—
SSG	—	—	—	—	—	—	—	—
D-2	1	1	—	—	—	—	1	1
D-1	—	1	—	—	—	—	—	1
P-5	2	3	—	—	—	—	2	3
P-4/3	12	10	—	—	1	2	13	12
P-2/1	1	1	—	—	—	—	1	1
<b>Total</b>	<b>16</b>	<b>16</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>17</b>	<b>18</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	1	1	—	—	—	—	1	1
Autres classes	5	4	—	—	—	—	5	4
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>6</b>	<b>5</b>
<b>Total général</b>	<b>22</b>	<b>21</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>23</b>	<b>23</b>

**Activités**

14.12 Pendant l'exercice biennal, les activités ci-après seront entreprises :

- a) *Services à fournir aux organes intergouvernementaux spécialisés (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires)*
  - i) *Services fonctionnels*
    - a. *Assemblée générale.* Vingt-deux séances (y compris la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la production et le trafic illicites de drogues qui aura lieu en 1998);
    - b. *Conseil économique et social.* Douze séances;
    - c. *Commission pour la prévention du crime et la justice pénale.* Services fonctionnels et techniques pour 50 séances (dont 24 séances au titre des travaux intersessions du Bureau et pour le Groupe consultatif sur la mobilisation des ressources);
    - d. *Dixième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants.* Cinquante séances au titre des cinq réunions régionales préparatoires;
  - ii) *Documentation à l'intention des organes délibérants*
    - a. *Assemblée générale.* Onze rapports sur les thèmes suivants : prévention du crime et justice pénale (2); activités de l'Institut africain pour la prévention du crime et la justice pénale (2); mesures prises contre la criminalité transnationale organisée, y compris l'application de la Déclaration politique et du Plan mondial d'action de Naples contre la criminalité transnationale organisée et les progrès accomplis dans l'élaboration d'une convention-cadre contre la criminalité transnationale organisée (2); suite donnée aux résolutions de l'Assemblée générale 51/59 sur la lutte contre la corruption et 51/191 sur la corruption et

les actes de corruption dans les transactions commerciales internationales (2); progrès accomplis dans les préparatifs du dixième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants (2); mesures visant à lutter contre l'introduction clandestine de migrants (un rapport en 1999); documentation générale sur les aspects du trafic illicite de drogues liés à la prévention du crime et la justice pénale, en coopération avec le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, à l'intention de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le trafic illicite de drogues (1);

- b. *Conseil économique et social*. Deux rapports sur les travaux de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale;
- c. *Commission pour la prévention du crime et la justice pénale*. Trente-cinq rapports sur les thèmes suivants : coopération technique et services consultatifs (2); coopération et coordination des activités dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale (2); activités des instituts qui constituent le réseau du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale (2); gestion stratégique du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale (2); mobilisation des ressources et financement de l'assistance technique dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale (2); progrès accomplis dans la mise en place et la gestion d'un répertoire central des législations nationales, y compris : mesures de réglementation sur la criminalité transnationale organisée, renseignements sur les structures organiques conçues pour lutter contre la criminalité transnationale organisée, et instruments de coopération internationale, notamment traités bilatéraux et multilatéraux et lois garantissant leur application (2); progrès accomplis dans l'élaboration d'une convention-cadre contre la criminalité transnationale organisée (2); progrès accomplis dans la mise en oeuvre des activités de coopération technique dans la lutte contre le blanchiment de l'argent (projet de coopération technique exécuté en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (2); rôle du droit pénal dans la protection de l'environnement et activités mises au point en application des résolutions 1994/15 et annexe et 1996/10 du Conseil économique et social (1); délits économiques, y compris la fraude, la corruption et les détournements internationaux (1); modalités de la coopération internationale en matière pénale, y compris l'extradition, l'entraide judiciaire et le transfert des poursuites pénales (1); préparatifs du dixième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants (2); principes fondamentaux de justice relatifs aux victimes de la criminalité dans le cadre de l'utilisation et de l'application de la Déclaration des Nations Unies sur les principes fondamentaux de justice relatifs aux victimes de la criminalité et d'abus de pouvoir (2); élaboration de règles minima concernant l'administration de la justice pénale (2); introduction clandestine des migrants et autres formes de trafic des êtres humains (2); élaboration d'un instrument international sur le trafic des enfants (2); guide pour la coordination des réformes en vue d'une action pluridisciplinaire dans le cadre du projet de mesures, stratégies et activités concrètes en matière de prévention du crime et de justice pénale dans le but d'éliminer la violence contre les femmes (2); règles et normes des Nations Unies (2); mesures visant à réglementer les armes à feu (2);
- d. *Dixième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants*. Guide pour le déroulement des débats; cinq rapports des réunions régionales préparatoires; quatre documents de travail consacrés aux thèmes du Congrès; documentation générale pour quatre ateliers à organiser lors du Congrès;

- iii) *Quatre groupes spéciaux d'experts*
  - a. Groupe d'experts chargé d'établir un programme de formation concernant des formes complexes de criminalité transnationale organisée (détection, enquêtes, poursuites et jugement);
  - b. Groupe d'experts sur les capacités nationales pour la collecte de renseignements et de statistiques intéressant la justice pénale;
  - c. Groupe d'experts chargé d'élaborer une convention sur le trafic des enfants;
  - d. Groupe d'experts sur la réglementation des armes à feu, chargé de recommander des mesures complémentaires à l'issue des quatre ateliers régionaux;
- b) *Autres activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
  - i) *Promotion d'instruments juridiques*
    - a. Promotion des informations concernant l'état des instruments, règles et normes internationaux des Nations Unies indiqués ci-après, et conseils et suivi en la matière : Ensemble de règles minima des Nations Unies concernant l'administration de la justice pour mineurs (règles de Beijing); Principes directeurs des Nations Unies pour la prévention de la délinquance juvénile (Principes directeurs de Riyad); Règles des Nations Unies pour la protection des mineurs privés de liberté; Principes relatifs à la prévention efficace des exécutions extrajudiciaires, arbitraires et sommaires et aux moyens d'enquêter efficacement sur ces exécutions; Règles minima des Nations Unies pour l'élaboration de mesures non privatives de liberté (Règles de Tokyo); Ensemble de règles minima pour le traitement des détenus; Code de conduite pour les responsables de l'application des lois; Principes de base sur le recours à la force et l'utilisation des armes à feu par les responsables de l'application des lois; Déclaration des Principes fondamentaux de justice relatifs aux victimes de la criminalité et aux victimes d'abus de pouvoir; Principes fondamentaux relatifs à l'indépendance de la magistrature; traités types des Nations Unies sur l'extradition, l'entraide judiciaire en matière pénale, le transfert des poursuites pénales et le transfert des détenus étrangers; promotion du Code de conduite international pour les agents de l'État, y compris des commentaires détaillés, le plan d'exécution et les modalités de formation;
    - b. Élaboration de la convention-cadre contre la criminalité transnationale organisée, d'instruments juridiques contraignants sur la corruption et les actes de corruption dans les transactions commerciales internationales et d'une convention internationale sur le trafic illicite des enfants;
  - ii) *Sept publications en série. Revue internationale de politique criminelle* (2 numéros); *Prévention du crime et justice pénale : Bulletin d'information* (4 numéros); *Tendances : Bulletin d'information de l'UNCJIN* (1 numéro);
  - iii) *Six publications isolées. Stratégies de lutte contre la violence dans la famille* : Manuel destiné aux intervenants (reproduction); recueil des règles et normes de l'Organisation des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale (reproduction); manuel sur l'utilisation et l'application de la Déclaration des Nations Unies relative aux victimes; manuel sur le projet de mesures, de stratégies et d'activités concrètes dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale pour éliminer la violence contre les femmes; matériel de formation sur les normes applicables dans le domaine de la justice pour mineurs; manuel sur les préparatifs des congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants;
  - iv) *Supports techniques. Développement, mise à jour et expansion de bases de données dans les domaines ci-après* : possibilités et moyens de formation disponibles; besoins des États Membres en assistance technique dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale; liste d'experts spécialisés dans différentes disciplines de la prévention du crime et de la justice pénale, y compris la criminalité transnationale organisée et les délits écologiques; législation et méthodes

visant à empêcher et à réprimer la criminalité par l'extradition, l'entraide en matière pénale, le transfert des poursuites, le transfert des sanctions pénales et le transfèrement des détenus; mesures visant à détecter, contrôler et saisir les produits du crime et à suivre d'importantes transactions en espèces, et sur d'autres moyens de prévenir et de réprimer le blanchiment des produits du crime (dans le cadre du projet commun sur le blanchiment de l'argent du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et de la Division de la prévention du crime et de la justice pénale); répertoire central concernant trois catégories d'information et de documentation : législation nationale, y compris les mesures de réglementation, structures organiques et accords de coopération internationaux, y compris traités bilatéraux et multilatéraux et lois d'exécution afin de mettre les données collectées à la disposition des États Membres sur demande; Réseau d'information des Nations Unies sur la criminalité et la justice, y compris l'élargissement du cadre de discussion électronique UNCJIN-L et les profils nationaux de justice pénale, notamment en ce qui concerne les données sur les tendances de la criminalité; réglementations juridiques et tendances statistiques concernant la disponibilité des armes à feu et leur utilisation par la population civile;

- v) Vingt conférences destinées à de hauts fonctionnaires des services de répression et de justice pénale de pays en développement et de pays d'Europe centrale et orientale;
  - vi) *Brochures, tracts, notes d'information, planches murales, matériel d'information.* Une brochure sur la structure et la fonction du programme du dixième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants; une brochure sur la coopération technique offerte par le programme; fourniture de renseignements sur l'évolution actuelle du programme de prévention du crime et de justice pénale, notamment transfert électronique de dossiers et autres documents de fond;
- c) *Coopération internationale et coordination et liaison interinstitutions (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*

Coordination et consultations périodiques avec le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues; le Centre pour les droits de l'homme et le Programme des Nations Unies pour le développement (résolutions 50/146 et 51/63 de l'Assemblée générale; résolutions 1995/11, 1995/14 et 1995/15 du Conseil économique et social; et résolution 5/2 de la Commission) et participation à leurs activités; avec les instituts interrégionaux, régionaux et coopérants en vue d'intégrer leurs activités aux travaux du Programme et de planifier et exécuter des activités conjointes dans les diverses régions; avec le Conseil de l'Europe, la Communauté européenne, l'Organisation internationale de police criminelle (Interpol) et l'Organisation mondiale des douanes; avec les organisations intergouvernementales et non gouvernementales compétentes, en particulier par l'intermédiaire du Conseil consultatif professionnel et scientifique international; avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), la Commission du développement durable et d'autres organes compétents en ce qui concerne le rôle du droit pénal dans la protection de l'environnement; avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), l'Organisation maritime internationale, l'Organisation internationale pour les migrations et d'autres organes compétents en ce qui concerne le trafic illégal d'étrangers; coordination avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le HCR, le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme, l'Organisation internationale du Travail, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) en ce qui concerne les mesures contre le trafic international des mineurs et les questions concernant les enfants et les femmes; coordination et collaboration avec l'OMS en ce qui concerne les risques pour la santé publique de l'usage des armes à feu;

- d) *Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
- i) *Services consultatifs.* Le sous-programme coordonnera et appuiera les services consultatifs assurés par les conseillers interrégionaux en matière de prévention du crime et de justice pénale, conformément au chapitre 21 (Programme ordinaire de coopération technique) : évaluation des besoins, services consultatifs et élaboration de propositions de projet sur la réforme législative et l'amélioration du système de justice pénale, traduction et application de dispositions, méthodes d'action et préceptes applicables aux normes, règles et instruments internationaux dans le domaine de la prévention et de la répression de la criminalité; évaluation des besoins et services consultatifs concernant l'adéquation des mesures législatives et réglementaires, l'élaboration de traités, la mise en place d'infrastructures de justice pénale et le perfectionnement des compétences des personnels de la justice pénale, afin de combattre la criminalité transnationale organisée et d'empêcher et de réprimer le blanchiment des produits du crime; services consultatifs pour l'établissement de mécanismes de détection, d'enquêtes et de poursuites applicables aux infractions liées aux produits du crime, y compris les mesures permettant de limiter le secret financier, afin de promouvoir effectivement la répression du blanchiment de l'argent et de favoriser la coopération internationale en la matière (dans le cadre de l'application du projet commun sur le blanchiment de l'argent du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et de la Division de la prévention du crime et de la justice pénale); services consultatifs pour l'élaboration et l'adoption de mesures préventives permettant de déterminer clairement la situation des propriétaires de sociétés, de disposer d'informations exactes sur les achats et les transferts, et d'imposer des normes strictes de déontologie dans l'administration publique, les milieux d'affaires, les institutions financières et les professions libérales intéressées; services consultatifs pour l'évaluation des besoins en matière d'informatisation de la justice pénale et de la planification de la mise en oeuvre des projets nationaux sur le terrain;
- ii) *Formation de groupe et matériels de formation*
- a. Deux séminaires régionaux sur l'élaboration et l'application des politiques, la réforme législative et l'amélioration des moyens dont dispose le système de justice pénale pour faire face à la complexité des activités criminelles organisées, y compris les garanties contre la corruption, l'intimidation et la violence; un séminaire régional sur les mesures à prendre pour empêcher que les activités de blanchiment de l'argent ne passent du secteur bancaire à des établissements commerciaux et des professions libérales offrant également des services financiers mais non réglementés, et les techniques à mettre en oeuvre pour identifier ces nouveaux circuits et pour leur imposer, comme on le fait aux banques, l'obligation de rendre compte de leurs activités (dans le cadre de l'application du projet commun sur le blanchiment de l'argent du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et de la Division de la prévention du crime et de la justice pénale); un séminaire de formation interrégional sur la collecte, la confrontation, l'analyse et l'exploitation des statistiques relatives à la prévention du crime et à la justice pénale, notamment sur l'utilisation du Réseau mondial d'information des Nations Unies sur la justice pénale; un séminaire interrégional sur des programmes de formation types pour les responsables de l'application des lois et autres responsables de l'administration de la justice pénale chargés de détecter et de réprimer le trafic illicite international des armes à feu; deux stages pilotes interdisciplinaires sur les aspects de la réduction de la demande des armes à feu parmi la population civile dans le cadre de la prévention de la criminalité : un stage dans un pays développé et un stage dans un pays en développement; contributions à 12 séminaires de formation en coopération avec des institutions spécialisées, des organisations intergouvernementales et non gouvernementales et d'autres organismes, sur des questions intéressant l'administration de la justice; dix bourses concernant certains sujets relevant des thèmes prioritaires du programme;

- b. Matériels de formation spécialisée sur les règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale, à l'intention des personnels chargés de l'application des lois et de l'administration de la justice pénale, en complément des manuels de formation établis par le Centre pour les droits de l'homme; deux manuels de formation concernant des formes complexes de criminalité transnationale organisée (détection, enquêtes, poursuites et jugement), à l'intention des personnels chargés de l'application des lois et du personnel judiciaire; manuel de formation pour les juges et les procureurs;
- iii) *Projets opérationnels*. Six projets opérationnels sur la réforme du droit pénal et de la justice pénale et le renforcement des infrastructures du système de justice pénale.

#### Ressources nécessaires (aux taux courants)

##### *Postes*

- 14.13 Le montant total des ressources requises (4 454 700 dollars) fait apparaître un accroissement de 383 500 dollars, qui représente l'effet net de l'application de nouveaux taux standard pour les vacances de poste, de l'échange de deux postes et de la suppression d'un poste. Il est proposé de réaffecter un poste D-1 et un poste P-5 du Bureau du Directeur général à Vienne (chap. 1) en échange d'un poste P-3 et d'un poste P-4. Le poste D-1 sera attribué au Directeur adjoint, qui assumera également les fonctions de Secrétaire de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale. Le poste P-5 sera attribué au Chef de la Section des activités opérationnelles et des services consultatifs. Il est proposé de supprimer un poste d'agent des services généraux.

##### *Autres dépenses de personnel*

- 14.14 Le montant prévu, qui fait apparaître une diminution de 44 800 dollars, s'élève à 254 200 dollars, soit 249 500 dollars pour recruter du personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions) pour préparer les sessions de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale et en assurer le service, et 4 700 dollars pour remplacer les fonctionnaires de la Division en congé.

##### *Consultants et experts*

- 14.15 Le montant prévu, soit 156 800 dollars, fait apparaître une diminution de 416 700 dollars correspondant à une dépense non renouvelable de l'exercice biennal 1996-1997. Le montant prévu pour l'exercice 1998-1999 comprend 76 000 dollars pour financer des services de personnel spécialisé non disponible au Secrétariat pour l'établissement de rapports et de publications sur des thèmes déterminés dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale, notamment deux manuels de formation concernant des formes complexes de criminalité transnationale organisée (détection, enquêtes, poursuites et jugement), à l'intention des personnels chargés de l'application des lois et du personnel judiciaire, et pour le développement et la mise à jour du répertoire mondial des réglementations juridiques et des tendances statistiques concernant la disponibilité des armes à feu et leur utilisation par la population civile, et 80 800 dollars pour couvrir le coût des réunions des groupes d'experts dont il a été question plus haut.

##### *Voyages*

- 14.16 Le montant proposé, soit 72 300 dollars, couvrirait les frais de voyage des fonctionnaires de la Division appelés à participer à des réunions d'organes intergouvernementaux et de groupes d'experts et à en assurer le service, ainsi qu'à participer à des consultations avec des gouvernements et d'autres organisations concernant les efforts déployés de concert dans les domaines de l'administration et de la gestion des systèmes de justice pénale.

##### *Services contractuels*

- 14.17 Le montant proposé, soit 65 200 dollars, correspond au coût de la production de six publications.

*Frais généraux de fonctionnement*

- 14.18 Un montant estimatif de 18 500 dollars est prévu pour l'entretien du matériel de bureautique. Les dépenses à ce titre étaient précédemment regroupées au chapitre 27G, Office des Nations Unies à Vienne. Il est maintenant proposé de les inscrire séparément au présent chapitre.

*Matériel*

- 14.19 Le montant proposé, soit 80 400 dollars, couvrirait le coût du programme de remplacement du matériel de traitement de l'information. Les dépenses à ce titre étaient précédemment regroupées au chapitre 27G, Office des Nations Unies à Vienne. Il est maintenant proposé de les inscrire séparément au présent chapitre.